

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

12/06/2025

AFFICHEE LE :

12/06/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 23

VOTANTS : 26

DATE D’AFFICHAGE
DES DÉLIBÉRATIONS

19 juin 2025

L’an deux mil vingt cinq, le 18 juin , à 20h00

Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRÉSENTS : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Laurence FILOCHE-GARNIER, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Laetitia POT-TIER-DESHAYES, Guillaume LEDEBT, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BO-HERE, Corine RAYMONDE, Christian LOUIS

ABSENTS : Annick LECHANGEUR, Sylvain GIRODON, Chantal HENRY

PROCURATIONS : Claude REMUSON À Serge RICCI, Fabienne KACZMAREK À Hélène BURGAT, Kévin LEBRET À Maryline LELEGARD-ESCOLIVET,

Monsieur Dominique MASSA a été désigné(e) comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

RECRUTEMENT DE PERSONNEL POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D’ACTIVITÉ

DELIBERATION N° DELIB-2025-189

RAPPORTEE PAR : Madame Hélène BURGAT

La DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale) a annoncé une ouverture de classe maternelle à l'école des Tilleuls pour la rentrée scolaire 2025-2026 au regard des effectifs prévisionnels calculés par ses services. Une telle ouverture implique le recrutement d'une ATSEM pour accompagner l'enseignant. Les fluctuations des effectifs ces dernières années sur les différentes écoles de la ville de Mondeville invitent à une prudence dans le recrutement. En conséquence, il est proposé de créer un poste non permanent pour accroissement temporaire d'activité permettant de recruter une ATSEM supplémentaire pour l'année scolaire 2025-2026.

Parallèlement, la charge de travail irrégulière dans les différents services en charge de l'événementiel (animation de la ville, communication, action culturelle...) de la collectivité pourrait rendre nécessaire un renfort temporaire afin d'assurer le bon déroulement des événements prévus, notamment lors des pics d'activité.

CONSIDERANT la nécessité de recourir à du personnel supplémentaire pour assurer certaines missions,

VU le code général de la fonction publique, particulièrement son article L. 332-23 1°,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- D'AUTORISER** Madame la Maire à recruter du personnel pour accroissement temporaire d'activité dans les conditions suivantes :

Services	Grades	Durée	Quotité	Missions
Ecoles maternelles	Adjoint technique ou ATSEM	Contrats conclus pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris	1 poste à temps complet (35 heures)	Encadrement de jeunes enfants
Évènementiel (animation de la ville, communication, action culturelle)	Adjoint administratif ou technique		1 poste à temps complet (35 heures)	Organisation d'événements et toute mission s'y afférant

- D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	26	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT

Le secrétaire de séance,
Dominique MASSA